

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire
: 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 70

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

Date de convocation : 09/12/2021

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 174/2021

OBJET : DEBAT PORTANT SUR LE RAPPORT QUINQUENNAL D'EVOLUTION DES
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) SUR LA PERIODE 2017-2021

L'an deux mille vingt et un et le 15 décembre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Freddy NOLOT a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etaient présents : (54)

ALBAS
ALBIERES
ARGENS MINERVOIS
AURIAC
BOUTENAC
CAMPLONG D'AUDE
CANET D'AUDE

CASCASTEL
COUSTOUGE
DAVEJEAN
ESCALES
FABREZAN
FELINES TERMENES
FERRALS LES CORBIERES
FONTCOUVERTE
JONQUIERES
LAGRASSE
LANET
LAROQUE DE FA
LEZIGNAN CORBIERES

Jean-Claude MONTLAUR
Yvon LACOMBE
Gérard GARCIA
Bernard SUTRA
Alain MAILHAC
Serge LEPINE
André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
Marcel REVERDY
Didier CASATO
Paul BERTHIER
Mélinda BORNIA
Henry SCHENATO
Frédéric BERROCAL
Jean-Marie SAURY
Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO
Jacques CONTIES
Jacques PIRAUD
René ORTEGA
Jean-Marie GALINIE
Raymond SPOLI
Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – William COMBES– Thierry CAUMEIL -Sabrina FITO - Françoise BAROUSSE –

LUC SUR ORBIEU	Freddy NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD
MASSAC	– Rémi PENAVALAIRE-
MONTSERET	Yves KOSINSKI
MOUTHOMET	Jean-Louis GAILLARD
ORNAISONS	Geneviève FABRE
PARAZA	Christelle HERMAND
QUINTILLAN	Gilles CASTY –
RIBAUTE	Emile DELPY
ROUBIA	André CONTRERAS
ROQUECOURBE MINERVOIS	Alain COSTE
SAINT ANDRE DE Rgue	Geneviève LOPEZ
SAINT COUAT D’AUDE	Corinne GIACOMETTI
SAINT LAURENT DE LA Crisse	Jean-Michel FOLCH
TERMES	David ELIS
THEZAN DES CORBIERES	Xavier DE VOLONTAT
TOURNISSAN	Hervé BARO
TOUROUZELLE	Philippe PUECH
VIGNEVIEILLE	Marilyse RIVIERE
VILLEROUGE TERMENES	Serge MARRET
	Olivier VERNEDE
	Michel PONCOT

Etaient absents les représentants des Communes de : (28)

BOUISSE (Philippe LACOMBE)
CASTELNAU D’AUDE (Gilles BARTHES)
CONILHAC CORBIERES (Serge BRUNEL)
CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI)
DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE)
FABREZAN (Isabelle GEA)
HOMPS (Béatrice BORT)
LAIRIERE (Michel BARBAZA)
LEZIGNAN-CORBIERES (Michel MASUYER-Guy VIVES-Virginie JULIAN-Didier JULIAN-Dominique JOLIS-PAILHIEZ-Dominique JOLIS-Martine JAFFUS-Bérengère LECEA-Sylvie FUMET)
LUC SUR ORBIEU (Christine MANGOLD)
MONTBRUN DES CORBIERES (Claude BOUTET)
MONTJOI (Jessica BOSCH)
MOUX (Gérard PIOCH)
ORNAISONS (Claire CHAOUAT)
PALAIRAC (Daniel LANGLOIS)
SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE (Myriam MIQUEL)
SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE)
SAINT PIERRE DES CHAMPS (Rolland QUINCEY)
SALZA (Rehda MENNAD)
TALAIRAN (Cédric MALRIC)

Procurations : (16)

Philippe LACOMBE, Bouisse, à Olivier VERNEDE
Isabelle GEA, Fabrezan, à Gérard BARTHEZ
Michel MASUYER, Lézignan-Corbières, à William COMBES
Guy VIVES, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
Virginie JULIAN, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
Didier JULIAN, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
Dominique JOLIS-PAILHIEZ, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
Dominique JOLIS, Lézignan-Corbières, à Christine BENET
Martine JAFFUS, Lézignan-Corbières, à Christine BENET
Berengère LECEA, Lézignan-Corbières, à Sabrina FITO
Gérard PIOCH, Moux, à David ELIS
Christine MANGOLD, Luc-sur-Orbieu, à Yves KOSINSKI
Claire CHAOUAT, Ornaisons, à Gilles CASTY
Myriam MIQUEL, Saint André de Roquelongue, à Jean-Michel FOLCH
Redha MENNAD, Salza, à Jean-Marie SAURY
Cédric MALRIC, Talairan, à Jean-Marie SAURY

VU le 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

VU le rapport de la CLECT 2021 joint en **ANNEXE 5** portant sur l'établissement de l'AC2021 et l'évolution quinquennale des AC sur la période 2017-2021 ;

Conformément au 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts (CGI), « Tous les
Depuis la loi de Finances pour 2017, le Président d'un Etablissement Public de Coopération
Intercommunale (EPCI) est tenu de présenter, tous les 5 ans, un rapport sur l'évolution du montant des
attributions de compensation des communes membres au regard de l'évolution des dépenses liées à
l'exercice des compétences dans les budgets de l'EPCI.

Le rapport quinquennal vise à dresser un bilan des 5 dernières années pour vérifier si l'évaluation initiale
des charges transférées reste cohérente avec les potentialités du territoire. Il permet également une
meilleure transparence financière, qui plus est cette année, avec le renouvellement des mandats
électorales.

Il doit faire l'objet d'un débat en Conseil communautaire dont il est pris acte dans une délibération
spécifique, avant le 31 décembre 2021. Il doit également être transmis aux communes membres pour
information.

L'objectif de ce rapport est de présenter les attributions de compensation 2016-2020, et la cohérence
entre les calculs initiaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), et la
réalité financière des charges assumées par la Communauté de Communes.

Le rapport quinquennal sur les Attributions de Compensation a été adressé aux membres de l'assemblée
communautaire.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, Oûi l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 70 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

PREND ACTE de la présentation du rapport quinquennal sur les Attributions de Compensation sur la période 2017-2021,

DEBAT sur ce rapport quinquennal,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures comptables et juridiques nécessaires à la poursuite de la procédure, et notamment la notification aux 54 communes du territoire.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ